



À COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2021

PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL

À COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2021



PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL MATERNITÉ ET MÉDECINE NÉONATALE

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE*

**Pass Sanitaire obligatoire pour les accompagnants*



- **La présence du 2^e parent est autorisée** en salle de naissance, salle de césarienne et dans les services de maternité & médecine néonatale durant le temps du séjour.
- **Les visites en maternité sont autorisées :**
 - 24/24h pour le 2^eème parent ou la personne de confiance autorisée.
 - de 16h à 19h pour la fratrie.

À COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2021



PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL MÉDECINE - CHIRURGIE - SSR

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE

Les visites sont autorisées

- de 15h à 18h
- limitées à 1 seule personne / jour

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires

À COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2021



PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL PÉDIATRIE HOSPITALISATIONS ET CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE*

Les visites sont autorisées

- 24/24 h
- Les 2 parents sont autorisés

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires

À COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2021



PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL CONSULTATIONS MÉDICALES & HOSPITALISATIONS PROGRAMMÉES ADULTES

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE*

**Si la consultation se fait en présence d'un accompagnant, celui-ci devra également présenter un pass sanitaire.*

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires

À COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2021



PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL SANTÉ MENTALE PSYCHIATRIE ADULTE - PÉDOPSYCHIATRIE

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE*

**Si la consultation se fait en présence d'un accompagnant, celui-ci devra également présenter un pass sanitaire.*

Les visites sont autorisées

- sur RDV
- limitées à 2 personnes / visite

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires

À COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2021



PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL URGENCES ADULTES, URGENCES PÉDIATRIQUES & GYNÉCOLOGIQUES

SANS PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE*

**Aux Urgences pédiatriques, un seul parent est autorisé sans présentation du pass sanitaire.*

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires

**PASS SANITAIRE = Présentation
d'une preuve sanitaire à partir de 12 ans
(format digital ou papier)**

- ➔ **Schéma vaccinal complet (>7 jours)**
QR code à récupérer sur l'application TousAntiCovid ou sur Ameli.fr
- ➔ **Test PCR négatif** de moins de 24h
ou test antigénique
- ➔ **Certificat de rétablissement**
à la Covid19 (>11 jours / < 6mois)

À COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2021



PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL EHPAD - USLD

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE

Les visites sont autorisées

- sans RDV
- limitées à 1 personne par visite

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires